



Achat d'un bien immobilier

Par **VINTAGE**, le **21/01/2012** à **15:29**

Bonjour,

Je suis prête à signer un compromis de vente. Cependant l'ancien propriétaire me signale que la nature du lot qui me concerne est enregistré en "local professionnel". La demande de modification de nature du lot a été refusée par la majorité des propriétaires. Une nouvelle demande doit être formulée. Quelle conséquence pratique existe-il quand on occupe un local professionnel ?

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **21/01/2012** à **16:50**

Bonjour

Vous ne pouvez en faire une habitation sans en avoir obtenu l'autorisation et les taxes à payer sont différentes que celle de l'habitation.

Par **VINTAGE**, le **21/01/2012** à **17:42**

pat76. merci pour votre avis.

Par **cocotte1003**, le **22/01/2012** à **13:16**

Bonjour, vous ne signez pas l'acte définitif avant que la situation soit régularisée = preuve à l'appui. pensez à imposer une date butoir pour effectuer la régularisation et cherchez un autre bien ce genre de situation put ne mettre des années à se régulariser, cordialement